



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

n° DGFIP-DRS-2600001 du 19 mai 2026

**Concession de droit d'usage, support et maintenance des
licences APL/W et assistance à la maintenance de
l'application ORISON**

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION.....	3
2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MARCHÉ.....	4
2.1 – DISPOSITIF GÉNÉRAL DU MARCHÉ.....	4
2.2 – LIEU DE RÉALISATION.....	8

1 - INTRODUCTION

Parmi les missions exercées par la Direction Générale des Finances Publiques, on peut citer :

- la conception et l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la fiscalité ainsi que les instructions générales interprétatives nécessaires à leur application ;
- l'établissement de l'assiette et la mise en œuvre du contrôle des impôts, droits, cotisations et taxes de toute nature, ainsi que leur recouvrement et celui des autres recettes publiques ;

Afin d'établir l'assiette de taxation des Particuliers, la DGFIP dispose notamment d'une application ORISON (Outil de Recherche sur l'Impôt et de Simulation des Occurrences Numériques), utilisée pour préparer les lois de Finances et qui nécessite l'emploi du logiciel Dyalog APL/W pour lequel la DGFIP a acquis dans le cadre d'un précédent marché le droit d'usage portant sur des licences APL/W pour les différentes plates-formes (développement, intégration et production). Cet outil est développé en langage APL/W et fonctionne actuellement en environnement Windows.

Des évolutions de cette application sont programmées pour les 3 années à venir. Ces travaux supposeront un recours au moins partiel à un prestataire externe. Un support sur le langage APL/W est également nécessaire.

L'application Orison s'appuie sur une architecture de type client-serveur qui va évoluer vers une architecture intranet à moyen terme en respectant les normes en vigueur à la DGFIP en termes de développement et de sécurité.

L'application Orison est installée sur 3 types de plates-formes :

- La plate-forme de production, constituée de 7 postes utilisateurs reliés en client/serveur à un serveur frontal équipé d'une licence Dyalog APL/W qui effectue les calculs et les accès à une base de données sous Oracle.
- La plate-forme de développement ;
- La plate-forme d'intégration identique à la plate-forme de production ;

Ces plates-formes sont équipées des licences suivantes :

- 4 licences développeurs ;
- 2 licences serveurs pour 2 à 10 utilisateurs ;
- 10 licences run-times.

Les matériels se situent dans les locaux de la DGFIP au Centre Informatique de Noisiel et à Paris (Bercy) sur la plate-forme de production. La plate-forme d'intégration est hébergée à l'Établissement de Services Informatiques (ESI) de Nemours.

Suite aux travaux de refonte technique de l'application, la plate-forme d'intégration sera à l'Établissement de Services Informatiques (ESI) de Noisiel.

Les travaux de refonte sont prévus sur 2026-2027 (Mise en production T1 2028).

2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MARCHÉ

2.1 – Dispositif général du marché

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée comportant une partie ferme, consistant en une prestation de support et maintenance sur le produit APL/W lui-même, et une partie à bons de commande, comportant 4 types d'unités d'œuvre.

Les livrables seront en français.

2.1.1 La partie ferme comporte une prestation de support et de maintenance sur le produit APL/W et se décline sous les aspects suivants :

- information quotidienne, via internet, des nouvelles fonctionnalités de Dyalog APL/W des erreurs recensées, et des corrections apportées ;
- téléchargement des versions correctives via internet ;
- soumission des questions techniques directement à l'équipe de développement, et réception directe de la réponse par mél ;
- support téléphonique, maintenance corrective suite à des erreurs du logiciel ;
- mise à jour et réception automatique des nouvelles versions de logiciels avec leur documentation dès leur parution.

Ces nouvelles versions, ainsi que la documentation associée pourront être installées à la DGFIP lorsqu'elle en fera la demande.

En ce qui concerne la prestation de maintenance corrective, les conditions d'exécution sont les suivantes :

Typologie des incidents

Deux types d'incidents sont recensés :

Sévérité	Impact	Exemple
<u>Incident majeur</u>	Un composant APL/W ne fonctionne pas correctement et son utilisation est limitée. L'impact fonctionnel est significatif.	Un écran d'erreur apparaît systématiquement lorsqu'une fonction est activée.
<u>Incident mineur</u>	Un composant APL/W non-critique ne fonctionne pas correctement. Ceci a des conséquences limitées sur les opérations.	Pas de connexion entre différents composants APL /W

Délais d'intervention et de réparation

Les demandes d'intervention se feront pendant la période d'intervention du titulaire, du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8 heures à 18 heures par mél, par télécopie ou par téléphone doublé d'un mél.

Les délais garantis en fonction de la gravité de l'incident après réception de la demande par le titulaire et calculés dans la période d'intervention définie ci-dessus sont au maximum de :

Type d'intervention	Délai d'intervention	Délai de rétablissement
Incident majeur	4 heures ouvrées à/c de la réception de la demande de l'administration	6 heures ouvrées à/c du début de l'intervention
Incident mineur	8 heures ouvrées à/c de la réception de la demande de l'administration	12 heures ouvrées à/c du début de l'intervention

Dans le cas où le prestataire ne serait pas en mesure de respecter les délais de rétablissement définis ci-dessus, il devra proposer une solution de contournement, dans le délai de rétablissement, permettant le maintien du service le temps nécessaire pour que la correction définitive soit effectuée.

En cas de fourniture d'une solution de contournement dans les délais de résolution indiqués ci-dessus, le titulaire devra fournir une solution définitive dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Délai de résolution définitive
Incident majeur	10 jours ouvrés à/c de la fourniture de la solution de contournement
Incident mineur	20 jours ouvrés à/c de la fourniture de la solution de contournement

2.1.2 La partie à bons de commande comporte 4 types d'unités d'oeuvre :

- **Unité d'oeuvre d'études (UOE1):** Elle est relative à la réalisation d'études d'architecture applicative de l'application Orison (changement d'OS, migration base de données, changement de langage de restitution ou de l'IHM).

Elle comprend :

- la réalisation de l'étude ;
- la production d'un rapport d'étude ;
- la présentation des résultats de l'étude vers l'équipe Orison de la DGFIP à l'aide d'une présentation de type powerpoint.

Cette unité d'oeuvre concerne les études d'impact sur le code APL/W de l'application Orison d'une maintenance adaptative. Sont ainsi identifiées les maintenances adaptatives suivantes :

- Changement d'Operating System : passage de windows à linux (Redhat Enterprise Linux 7.2 (<http://www.centos.org/>) ;
- Migration d'une version supérieure d'Oracle
- Migration d'Oracle 11g à Postgres ;
- Réécriture de l'IHM actuellement écrite en langage VB6 en langage java sous Lombok ;
- Réécriture des restitutions actuellement en Cognos7 en langage java sous Lombok.

Unité d'oeuvre : UOE1 avec un délai de réalisation de 1 jour.

Livrables attendus :

- Rapport d'études ;
- Présentation de l'étude au format de type « powerpoint ».

- **Unité d'oeuvre de réalisation (UOE2) :** Elle est relative à la réalisation d'évolutions du code APL/W de l'application Orison.

Elle comprend :

- la réalisation de l'évolution ;
- la production des livrables ;
- le transfert de compétence vers l'équipe interne Orison de la DGFIP ;
- l'optimisation des performances.

Cette unité d'oeuvre concerne la réalisation d'évolution du code APL/W de l'application Orison dans le cadre de la maintenance adaptative.

Unité d'oeuvre : UOE2 avec un délai de réalisation de 1 jour.

Livrables attendus :

- Logiciel développé ;
- Documentation de programme ;
- Transfert de compétence à partir d'une présentation de l'étude au format de type « powerpoint ».

- **Unité d'oeuvre de formation (UOE3)** : Elle est relative à des prestations de formation. La formation s'effectue en intra en Île-de-France.

Elle comprend :

- la préparation de la formation ;
- la réalisation de la formation à partir d'un support de type « powerpoint » ;
- la production d'une documentation de formation.

Pour illustrer ce qui peut être demandé dans le cadre des unités d'œuvre, on peut citer des travaux de maintenance adaptative des licences APL/W en fonction des évolutions d'environnement technique de l'application Orison. A ce titre, les migrations techniques déjà envisagées sont les suivantes :

- ✓ Le socle windows installé sur les serveurs frontaux et calculateurs va migrer vers un socle linux. APL/W devra être compatible avec linux ;
- ✓ Le socle windows du poste client est actuellement windows 7 et suivantes. Le module APL/W installé sur le poste client doit être compatible avec les nouvelles versions de windows ;
- ✓ Les données Orison sont gérées sous le SGBD Oracle, mais à terme ce SGBD sera remplacé par le SGBD libre Postgres. Les bibliothèques nécessaires à la connexion sous Postgres devront être fournies à la DGFIP à leur demande.

Ces unités d'œuvre concernent une prestation de formation au langage APL/W. Deux niveaux de complexité d'unité d'œuvre de ce type sont identifiées :

- Unité d'œuvre « Formation initiale » : UOE3I pour la formation initiale d'une durée de réalisation de 5 jours pour un groupe de 2 à 4 stagiaires ;
- Unité d'œuvre « Formation perfectionnement » : UOE3P pour la formation en perfectionnement d'une durée de réalisation de 3 jours pour un groupe de 2 à 4 stagiaires.

Livrables attendus :

- Documentation de formation ;
- Présentation de la formation sur un document de type « powerpoint ».

- **Unité d'œuvre de licences (UOE4):** Elle est relative à la concession du droit d'usage du logiciel.

Des licences supplémentaires pourraient être demandées dans le cadre de la double commande lors de la refonte technique d'ORISON en fonction des besoins de l'application:

- licences développeurs (UOE4D, unitaire)
- licences runtimes (UOE4R, unitaire)
- licences serveurs (UOE4S, pour 2 à 10 utilisateurs)

Une UOE4 vaut pour un trimestre.

2.2 – Lieu de réalisation

Les prestations seront réalisées dans les locaux de la DGFIP à Fontenay-sous-Bois. Des déplacements à Paris (siège de la MOA), Nemours (site d'exploitation) peuvent être envisagés de manière ponctuelle.

* * *